

mis en ligne le 13 février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13190 DU 08 FEVRIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement.
24 Bd de Toulhars
Du mardi 26 mars
au jeudi 28 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite Jonction Plus-9 rue Jean-Marie LE GUIFF-56100 LORIENT
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de modifier le stationnement Boulevard de Toulhars.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mardi 26 mars 2024 à 08h00 au jeudi 28 mars 2024 à 18h00, il convient d'autoriser le stationnement d'un camion de déménagement devant le 24 boulevard de Toulhars,. Aussi le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

Patrice VAËTON

